

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1141_ART_RD331_CRENANS
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de ENEDIS-DRAFC-TST HTA AFC représentée par Monsieur Sébastien FAIVRE en date du 10 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 331 pendant les travaux ENEDIS sur le réseau aérien HTA 20.000 Volts, sur le territoire de la Commune de CRENANS ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 331** est réglementée de la façon suivante :

Période	Du mercredi 04 octobre 2023 à 10h00 au jeudi 05 octobre 2023 à 18h00.
Localisation	Au PR 3+0190.
Restriction	Circulation interdite à tous les véhicules.

ARTICLE 2 L'itinéraire de déviation entre CRENANS et CHARCHILLA dans les deux sens est fixé comme suit :

- RD 296 jusqu'au carrefour avec la RD 470E (Moirans-en-Montagne)
- RD 470E jusqu'au giratoire du Regardoir
- RD 470 jusqu'à Charchilla

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de SAINT CLAUDE.

ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 Mme la Directrice Générale des Services du Département M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à MM les Maires de CRENANS, MOIRANS-EN-MONTAGNE et CHARCHILLA, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 6 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint Claude, ZI Plan d'Acier – 39200 SAINT CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Signature de l'arrêté



ENEDI S- DRAFC- TST HTA AFC

1 rue Jacques Foillet

25203 MONTBELIARD CEDEX

France

Tel : +33381906460

Fax :

2328001999.232801DAC01.02@aptidec.fr

Réf. Protys : 2328001999.232801DAC01

N° affaire : ENEDI S TST CRENANS

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le 06-09-2023

ID : 039-223900010-20230906-ARR_2023_1141-AR



MAIRIE DE CRENANS
14 bis rue de la Forêt
39260 CRENANS
France

Courriel : mairiedecrenans@wanadoo.fr

Tel : +33384423398

Fax : +33384414733

Objet: Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n° 14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : MONTBELIARD CEDEX

Le : 10/07/2023

Signataire : FAIVRE 0381906491 Sébastien

(Accompagnement_V5.10_1.02)

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-13

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le 06-09-2023

ID : 039-223900010-20230906-ARR_2023_1141-AR

N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : ENEDIS-DRAFC-TST HTA AFC

Adresse : 1 rue Jacques Foillet

Code postal : 25203 Localité : MONTBELIARD CEDEX Pays : France

Nom contact : FAIVRE Prénom contact : SEBASTIEN

Téléphone : 0633002640 Indicatif pays : +33

Fax : Indicatif pays :

Courriel : 2328001999.232801DAC01.02@captivec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination :

Adresse :

Code postal : Localité : Pays :

Nom contact : Prénom contact :

Téléphone : Indicatif pays :

Fax : Indicatif pays :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :

Adresse Numéro : Nom de la voie :

Code postal : 39260 Localité : CRENANS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : travaux ENEDIS sur réseau aérien HTA 20.000V en bord de route avec emprise de plus de la moitié de la chaussée. demande pour barrer la route du 04/10 10h00 au 05/10 18h00

. Merci de nous proposer une déviation sur plan pour que la mise en place soit réalisée par SI

GNAUX GIROD.

Date prévue de début des travaux : 04/10/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 2 Date de début de réglementation 04/10/2023

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s)

(DAC_P1_V5_v1.02)



Interdiction de :

Circuler

véhicules légers poids lourds

Stationner

véhicules légers poids lourds véhicules légers poids lourds

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise Dénomination : SIGNAUX GIRODAdresse : AGENCE DE BESANCON 2 ZA DU CHENECode postal : 25170 Localité : CHAMPAGNEY Pays : FranceNom contact : BENAMIRA Prénom contact : SarahTéléphone : 384370429 Indicateur pays : +33

Fax : _____ Indicateur pays : _____

Courriel : sg25@signauxgirod.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : ENEDIS TST CRENANSFait à : MONTBELIARD CEDEXLe : 10/07/2023Nom : FAIVRE 0381906491 Prénom : Sébastien

Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée :



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

909109. 9843429062

6599414. 1367616365

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

5, 72537797224307 46, 46222653810170
5, 72557109129214 46, 46216741508945
5, 72552817594791 46, 46203069287779
5, 72527604830050 46, 46203808327635
5, 72537797224307 46, 46222653810170

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le 06-09-2023

ID : 039-223900010-20230906-ARR_2023_1141-AR



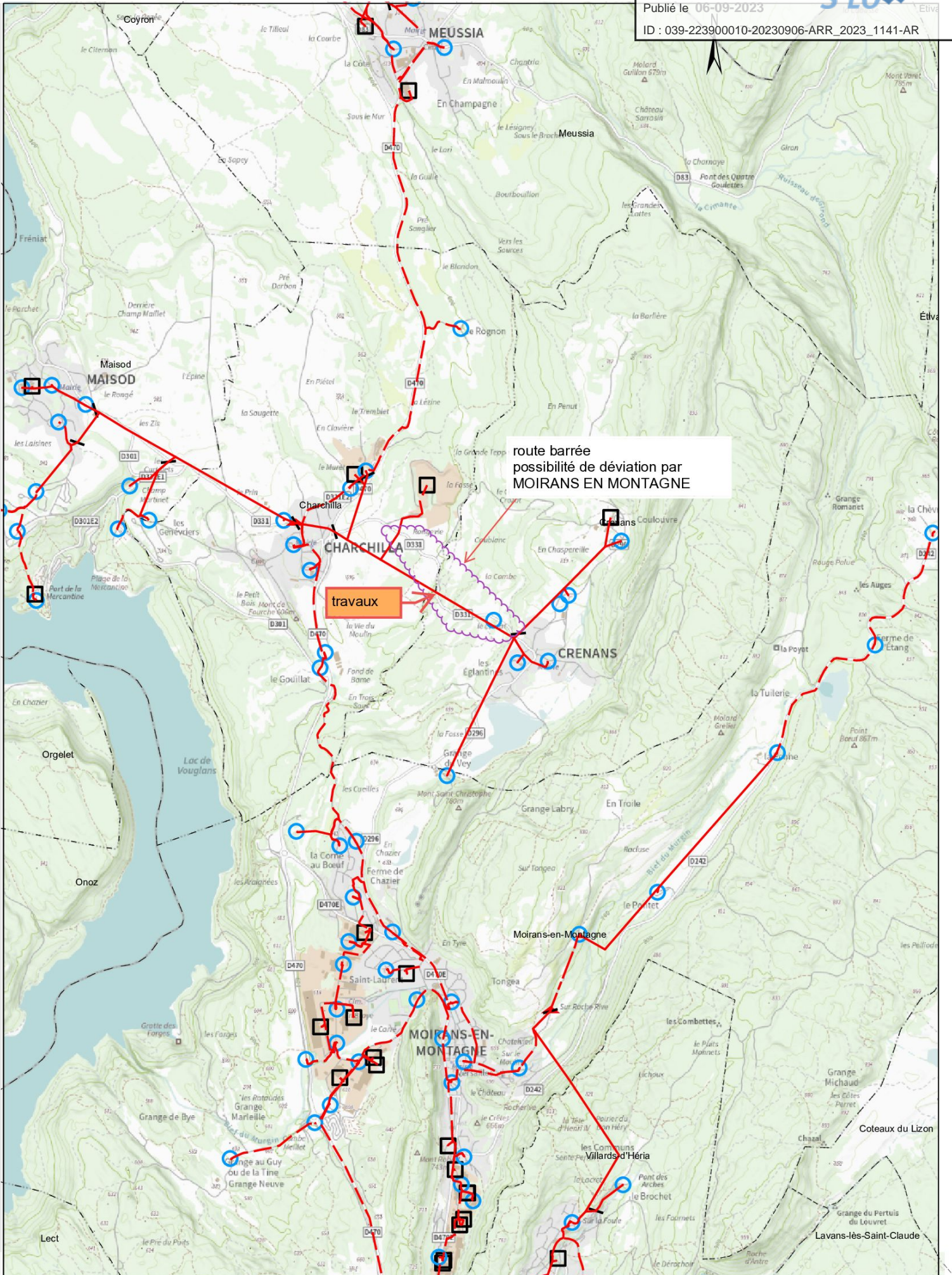
travaux en bord de route avec emprise de
de la moitié de la chaussée.
demande pour barrer la route du 04/10 10h00 au
05/10 18h00

travaux



Échelle 1 : 2 937

0 100 m



21/06/2023

13:43:24

RD 331 - CRENANS

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le 06-09-2023



ID : 039-223900010-20230906-ARR_2023_1141-AR



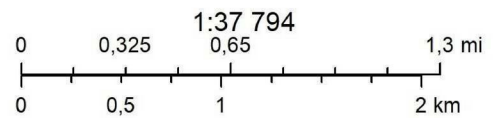
août 9, 2023



zone de travaux



itinéraire de déviation



Esri France 2022
Sources: Esri, HERE, Garmin, USGS, Intermap, INCREMENT P, NRCan, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri Korea, Esri (Thailand), NGCC, (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community
Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS,